

omme aussi de ce qu'il a plu à V. M. d'ordonner, que cette Convention & les Articles séparés soient remis devant nous.

Nous ferions tort à l'impression très-forte de gratitude que nous ressentons, & nous négligerions notre devoir, si nous ne témoignions notre reconnaissance la plus vive du soin que V. M. a eu de ne se servir de la confiance qui a été mise en elle, que dans des vues de procurer un avantage général & durable à ces Royaumes. La réparation des injures & des pertes souffertes, la sûreté efficace pour l'avenir, fondées sur la justice & garanties par les Traitez, ont été les grands objets de V. M. & de son Parlement, & si on peut obtenir ces fins sans plonger la Nation dans une guerre, ce doit être la plus grande satisfaction pour vos Sujets, qui désirent autant de conserver la Paix qu'ils sont en état & prêts à soutenir leurs droits contre toutes attaques.

Nous sentons fort bien, qu'il seroit indécemment & préjudiciable de permettre, que les préjugés & animosités entraissent dans nos délibérations Parlementaires, & la maniere gracieuse, avec laquelle il a plu à V. M. nous recommander de les éviter, principalement dans cette importante conjoncture des tems, ne peut qu'exciter en nous une circonspection plus qu'ordinaire à cette occasion. La Grande Bretagne n'a qu'un intérêt général: Il consiste dans la sûreté de la personne de V. M. & de son Gouvernement, & dans le Salut & la prospérité de son Peuple. Ainsi lorsqu'il plait à V. M. de nous recommander la concorde, ce n'est qu'une exhortation de nous tenir unis ensemble pour notre conservation. C'est pourquoi nous supplions V. M. d'accepter les assurances les plus fortes & les plus affectionnées que nous lui faisons, que nous concourrons avec joye & ardeur dans toutes les mesures les plus convenables pour parvenir à ces grandes & désirables fins.